

LEXYMORE #092025



LEXYZOOM

Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus

Nouvelle taxe à acquitter dès décembre 2025



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS



La nouvelle
**Contribution Différentielle
sur les Hauts Revenus (CDHR)**
vise à garantir une
imposition minimale de 20%
à l'impôt sur le revenu
pour les contribuables
disposant de revenus élevés.



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

Application dans le temps

**Uniquement au titre des revenus 2025
sous réserve d'une éventuelle
prorogation du dispositif dans le projet
de loi de finances pour 2026.**



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

Contribuables concernés

Résidents fiscaux français
dont le **revenu fiscal de référence (RFR)**
retraité excède :

- 250.000 € pour les contribuables célibataires ;
- 500.000 € pour les contribuables mariés ou pacsés.



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

Il appartient au contribuable lui-même d'ajuster son RFR pour vérifier s'il est redevable de la CDHR.

Or, la mécanique de retraitement est particulièrement complexe notamment en cas de perception de revenus exceptionnels, exonérés ou diminués d'un abattement
(ex : plus-value, indemnité de licenciement, prime).



LEXYMORE

Modalités de calcul

La contribution
est égale à la différence entre :

- 20% du RFR retraité, et
- la somme de l'impôt sur le revenu (barémisé et forfaitaire) et de la Contribution Exceptionnelle sur les Hauts Revenus (CEHR)



Déclaration et paiement

Entre le 1^{er} et le 15 décembre 2025 :

- Le contribuable **estime et télédéclare** sur son espace personnel impots.gouv.fr ses revenus perçus ou à percevoir au cours de l'année 2025.
- L'administration calcule la contribution et **prélève automatiquement un acompte de 95% sous 48 h.**
- **Aucune modification n'est possible** après validation de la déclaration.



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

Sanction

Une majoration de 20% s'applique :

- En cas de défaut ou retard de paiement ;
- Lorsque le montant de l'acompte versé est inférieur de plus de 20% à celui qui aurait dû être versé.



LEXYMORE
AVOCATS ET BIEN PLUS

Au regard de ses modalités de calcul complexes et des contraintes du calendrier, une grande vigilance devra être portée à la détermination de l'acompte pour limiter le risque de redressement.



LEXYMORE



LEXYMORE

DROIT FISCAL

Avocats et bien **PLUS**